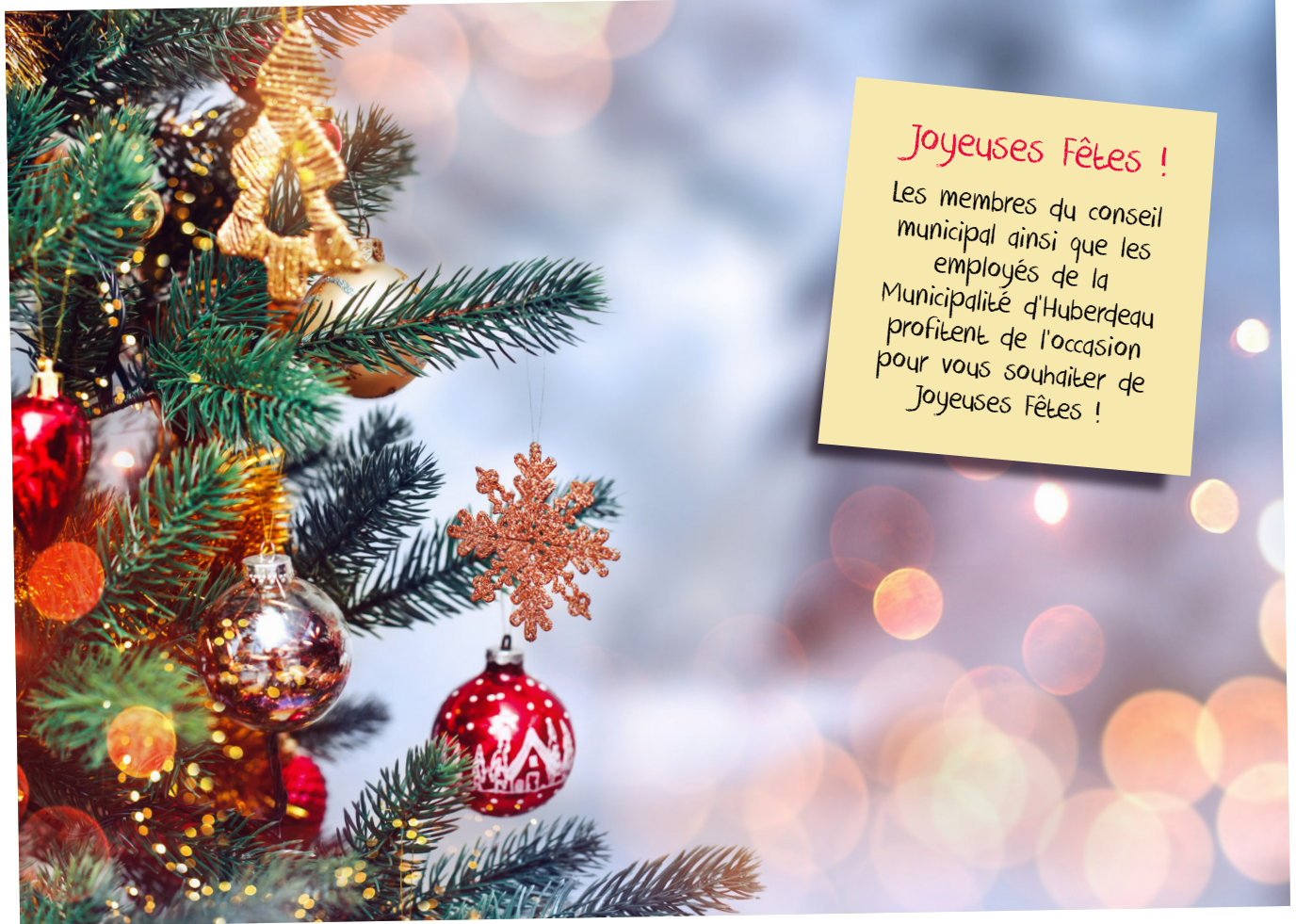




HUBERDEAU

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2018



Joyeuses Fêtes !

Les membres du conseil
municipal ainsi que les
employés de la
Municipalité d'Huberdeau
profitent de l'occasion
pour vous souhaiter de
Joyeuses Fêtes !

*Notez que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2018
au 7 janvier 2019 inclusivement.*

Séance régulière du conseil municipal du 11 décembre 2018 à 19h00

- Adoption de la Planification stratégique 2018-2023

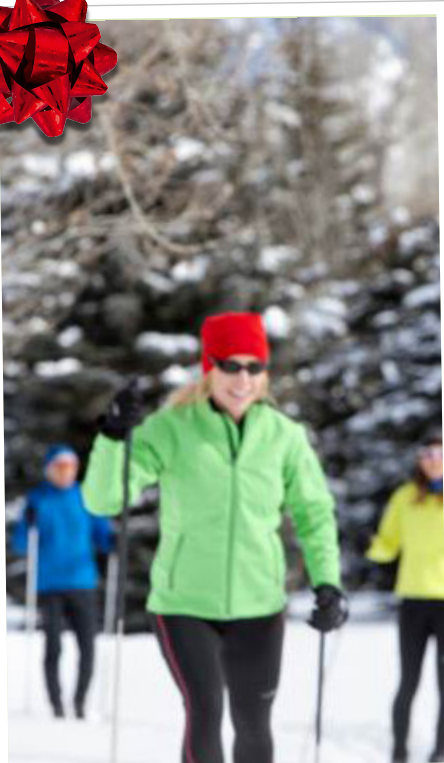
Séance extraordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2018 à 19h00

- Adoption du budget pour l'année 2019

Séance régulière du conseil municipal du 15 janvier 2019 à 19h00

(Exceptionnellement le 3^e mardi du mois en janvier seulement)

- Lancement de la Politique familles et aînés
- Adoption du règlement de taxation



SENTIER DE SKI DE FOND ET RAQUETTE 2018-2019

Le comité des loisirs désire vous informer sur l'utilisation des sentiers de ski de fond et raquette pour la saison 2018-2019. Nous avons obtenu l'autorisation officielle d'utiliser le terrain en défrayant un coût de location comme par les années passées.

À cause d'une situation administrative incontrôlable, les sentiers de ski de fond ne seront pas travaillés mécaniquement cette année. Certains sentiers de ski de fond comme «La Promenade» et «Au Lac» seront transformés en sentier de raquette pour la saison 2018-2019.

Pour les amateurs de ski de fond, vous pourrez utiliser les autres sentiers balisés qui, tel que mentionné, ne seront pas travaillés mécaniquement. Pour les amateurs de raquette, un tout nouveau sentier nommé «Plantation» de 2 kilomètres s'ajoute à tous les autres. Vous pourrez vous référer à nos cartes des sentiers qui sont actuellement en impression.

Les cartes sont disponibles au dépanneur «Au Petit Centre.» Nous vous souhaitons une belle saison 2018-2019.

Les laissez-passer sont en vente au dépanneur «Au Petit Centre» à compter du 23 novembre 2018.

20\$ passe de saison (ski de fond/raquette)

5\$ passe journalière (ski de fond/raquette)

Gratuit pour tous les enfants de moins de 16 ans.

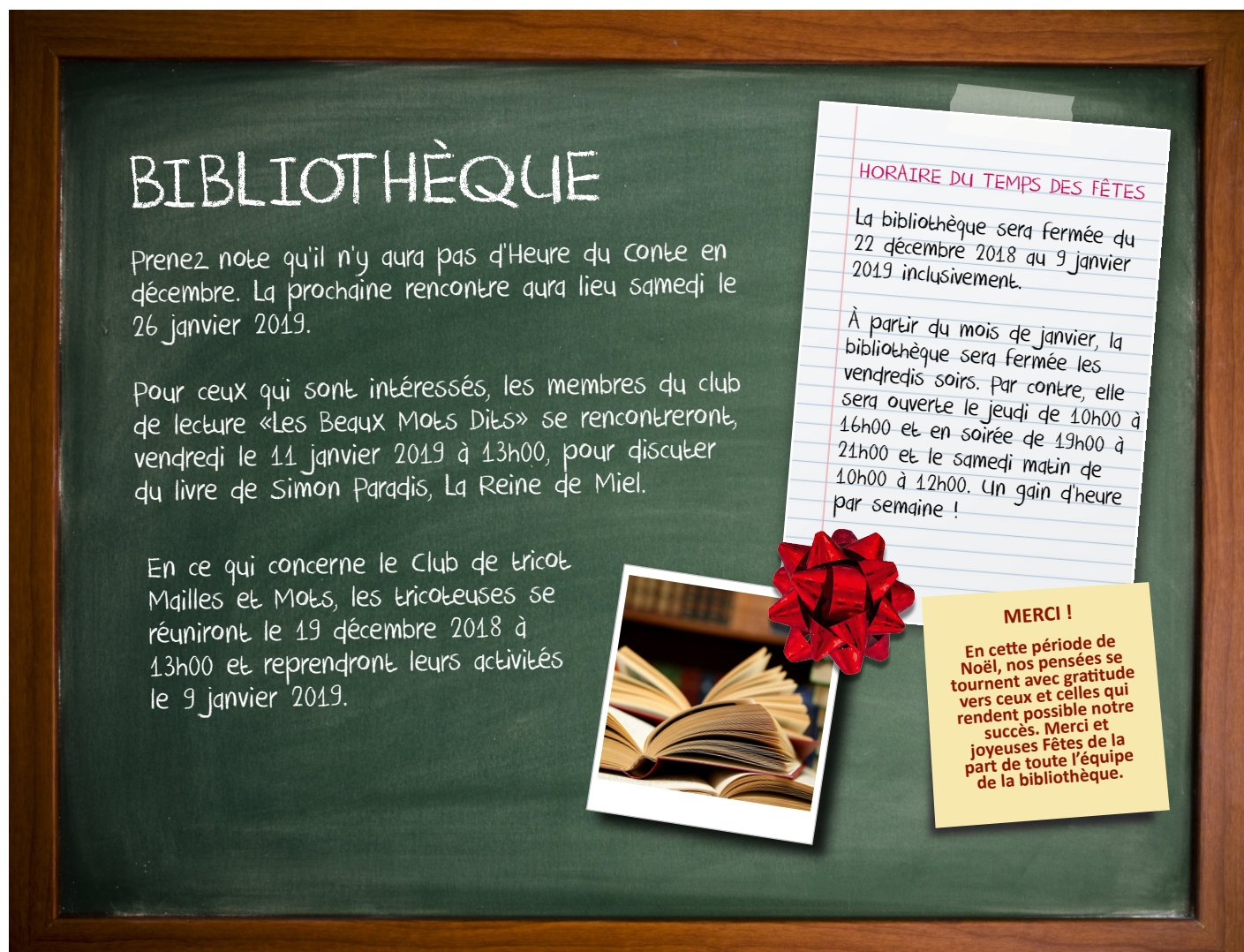
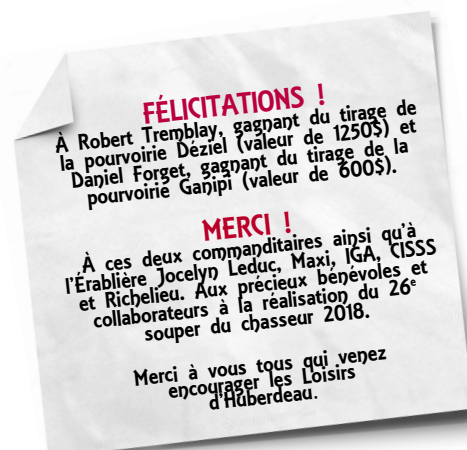


RECRUTEMENT - COMITÉ DES LOISIRS

Avis à tous les membres actuels et à ceux qui désireraient devenir membre du comité des Loisirs d'Huberdeau. La carte de membre des loisirs d'Huberdeau devient échue pour tout le monde le 31 décembre 2018. La carte de membre vous donne droit de participer à la réunion générale, droit de parole et de voter à la réunion générale. Le comité des Loisirs doit avoir des membres pour continuer d'être actif. Pas de membre, pas de comité.

Pour obtenir une nouvelle carte vous devrez contacter Mme Denise Provost au 819-429-7529. Toute personne de 18 ans et plus peut avoir une carte de membre.

Il y a 3 postes à combler au sein du comité des loisirs. Vous aimeriez vous impliquer pour la communauté, n'hésitez pas à contacter Jacqueline Provost au 819-687-3998 (18 ans et plus).





CHANTS ET MESSES DU TEMPS DES FÊTES

Venez entendre les chants de Noël préparés par la chorale d'Huberdeau le 24 décembre 2018 à partir de 22h00. Les chants se poursuivront pendant la messe de Noël qui débutera à 22h30.

Notez qu'il n'y aura pas de messe de Noël le 25 décembre 2018. Par contre, il y aura des messes le 30 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2019 à 10h30.

Dîner communautaire

N'oubliez pas le dîner communautaire de Noël du 9 décembre 2018 à la salle Louis Laurier de l'Hôtel de ville.

INFOLETTRE

Recevez les nouvelles importantes et la programmation des événements d'Huberdeau directement dans vos courriels. Inscrivez-vous à l'infolettre en entrant votre courriel sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité.

www.municipalite.huberdeau.qc.ca

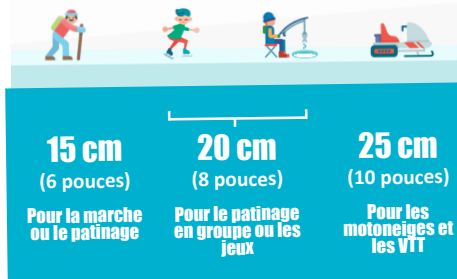
ASTUCES POUR UN TEMPS DES FÊTES ÉCOLOGIQUE :

- Optez pour des ingrédients biologiques, équitables, frais et locaux pour la préparation de vos mets.
- Offrez des cadeaux artisanaux, faits par vous-même.
- Emballez vos cadeaux dans des sacs réutilisables ou du tissu. Sinon, privilégiez le papier recyclable et réutilisez vos vieux emballages.
- Offrez des cadeaux culturels, des soins personnels ou des cadeaux issus du commerce équitable.
- Utilisez de la vaisselle lavable lors de vos festivités.

ATTENTION

ÉPAISSEUR DE LA GLACE

L'épaisseur de la glace doit être de:



RADIO-CANADA.ca

INTERDICTION DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES

Nous vous rappelons qu'en vertu du règlement municipal concernant les animaux numéro 320-18, **il est interdit de nourrir les animaux sauvages sur tout le territoire de la Municipalité d'Huberdeau** (chevreuils, canards, dindes sauvages, bernaches, écureuils, rats-laveurs, etc.). Cette pratique a été interdite, car elle nuit aux animaux sauvages: perte d'instinct de survie, risque de collisions avec des véhicules, transmission plus rapide de maladie.

